

Département de l'Essonne  
Arrondissement d'Evry

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 08 FEVRIER 2024

**DELIBERATION**

*NOMENCLATURE PREFECTURE :* 7.1 DECISIONS BUDGETAIRES  
*OBJET :* VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

**Total :** 56 L'an deux mille vingt-quatre, le huit février, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le premier février, s'est assemblé au Centre Educatif et Culturel, 2 rue Marc Sangnier à YERRES (91330), sous la Présidence de François DUROVRAY

**Présents :** 39 Eric ADAM ; Faten BENAHMED ; Gaëlle BOUGEROL ; Gilles CARBONNET ; Sylvie CARILLON ; Thomas CHAZAL ; Céline CIEPLINSKI ; Olivier CLODONG ; Romain COLAS ; Christine COTTE ; Michaël DAMIATI ; Arnaud DEGEN ; Marie DELAROCHE ; Dominique DEVERNOIS ; Benjamin DONEKOGLU ; François DUROVRAY ; Marie-Hélène EUVRARD ; Jocelyne FALCONNIER ; Christian FERRIER ; Annie FONTGARNAND ; Bruno GALLIER ; Christine GARNIER ; Fabrice GAUDUFFE ; François GUIGNARD ; Anne-Marie JOURDANNEAU FORT ; Nicole LAMOTH ; Klerwi LANDRAU ; Jean-Claude LE ROUX ; Jérôme MEUNIER ; Muriel MOISSON ; Françoise NICOLAS ; Pascal ODOT ; Christina PEDRI ; Sabine PELLON ; Régis PHILIPPE ; Richard PRIVAT ; Valérie RAGOT ; Danielle ROUSSEAU-NUSBAUM ; Fouad SARI

**Représentés :** 16 Gabin ABENA représenté par Thomas CHAZAL ; Damien ALLOUCH représenté par Romain COLAS ; Monique BAILLOT représentée par Christina PEDRI ; Eric BASSET représentée par Céline CIEPLINSKI ; Christophe CARRERE représenté par François GUIGNARD ; Valérie DOLLFUS représentée par Françoise NICOLAS ; Sylvie DONCARLI représentée par Régis PHILIPPE ; Nicolas DUPONT-AIGNAN représenté par Olivier CLODONG ; Joël GRUERE représenté par Dominique DEVERNOIS ; Faten HIDRI représentée par Richard PRIVAT ; Colette KOEBERLE représentée par Fouad SARI ; Sandrine LAMIRE représentée par Eric ADAM ; Constant LEKIBY représenté par Sabine PELLON ; Georges PUJALS représenté par Arnaud DEGEN ; Laurent ROUSSET représenté par Anne-Marie JOURDANNEAU FORT ; Aly SALL représenté par Muriel MOISSON

**Absents :** 1 Thierry BATTESTI

2024-008

SECRETAIRE DE SEANCE  
Gaëlle BOUGEROL

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles, sise au 56, Avenue St Cloud 78000 Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine, adressé à son Président, aux coordonnées figurant en entête de la présente délibération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Cette possibilité peut s'exercer par voie postale ou par voie électronique (via le Télérecours citoyens [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr))

Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois par voie postale ou électronique. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte le :

14 FEV. 2024

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 08 FEVRIER 2024

**DELIBERATION**

2024-008

VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

VU la note explicative et de synthèse du Président,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L5211-1, L5211-10,

VU l'arrêté préfectoral n° 2015-PREF.DRCL/951 du 14 décembre 2015 portant création de la Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres Val de Seine,

VU l'arrêté du préfet de l'Essonne n° 2019-PREF-DRCL-410 du 25 octobre 2019 constatant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine à compter du renouvellement général des conseils municipaux et communautaires de 2020,

VU la délibération du Conseil Communautaire du 14 décembre 2023, relative à la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2024 du budget annexe Eau Potable,

VU le projet de Budget Primitif 2024 présenté,

**Le Bureau communautaire consulté,**

**La Commission Finances, Personnel, Moyens généraux, Mutualisation des services entendue,**

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

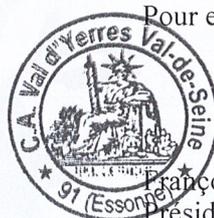
4 voix s'abstenant (M. CARRERE (pouvoir à M. GUIGNARD), M. GUIGNARD, M. BASSET (pouvoir à Mme CIEPLINSKI), Mme CIEPLINSKI

**Article 1<sup>er</sup> : ADOPTE** au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement, le Budget Primitif 2024 du budget Eau potable ci-joint et l'ensemble de ses annexes, selon les équilibres suivants :

INVESTISSEMENT					
CHAPITRES	LIBELLE	DEPENSES	CHAPITRES	LIBELLE	RECETTES
21	RESEAUX D'ADDUCTION D'EAU	200 000,00 €	21	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	200 000,00 €
		200 000,00 €			200 000,00 €

FONCTIONNEMENT					
CHAPITRES	LIBELLE	DEPENSES	CHAPITRES	LIBELLE	RECETTES
O11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	9 932 697,00 €	70	PRODUITS DES SERVICES	10 433 445,00 €
O12	CHARGES DE PERSONNEL	100 000,00 €	74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	25 000,00 €
O23	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	200 000,00 €	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	181 601,00 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	201 912,00 €			
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	205 437,00 €			
		<b>10 640 046,00 €</b>			<b>10 640 046,00 €</b>

Fait et délibéré, les jour, mois et an, susdits.



Pour extrait conforme,

François DUROVRAY  
Président de la Communauté d'agglomération  
Val d'Yerres Val de Seine  
Président du Département de l'Essonne

## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

---

Date de transmission de l'acte : 14/02/2024

Date de réception de l'accusé de  
réception : 14/02/2024

---

Numéro de l'acte : DCC2024-008 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 091-200058477-20240208-DCC2024-008-DE

---

Date de décision : 08/02/2024

Acte transmis par : Christine TAHON

---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgetaires

